

Emmanuelle SALAVILLE

De: Isabelle Piedpremier <fnepuydedome@gmail.com>
Envoyé: mardi 26 juillet 2022 17:10
À: enquete-modif3Issoire
Objet: Observations FNE63
Pièces jointes: 2022-07-26 EP PLU Issoire.pdf

Bonjour Madame,

Veillez trouver ci-joint notre contribution à l'enquête publique concernant le PLU de la commune d'Issoire.

Respectueusement

Isabelle Aledo Piedpremier

Présidente FNE63



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT du Puy de Dôme

Membre de FNE AURA et de FNE - France Nature Environnement (Fédération française des associations de protection de l'environnement) N° de SIRET 535 121 628 00023

Mails : puy-de-dome@fne-aura.org / Tél : 06.13.80.66.61 ; secrétariat : federation@gmail.com / Tél : 06.33.65.10.65 ; fnepuydedome@gmail.com / Tél : 0674975233

Siège Social et Adresse Postale : Centre associatif de Beaumont 23 rue René BRUT 63110 BEAUMONT

Madame Christiane MISSEGUE,

Commissaire enquêtrice

de la modification N°3 du PLU commune d'Issoire.

Objet :

EP sur le PLU de la commune d' Issoire

Madame,

Dans le projet d'urbanisation prévu sur le site de Fontchoma, nous souhaitons vous faire part de nos observations.

Nous partons du constat suivant. Dans la modification du PLU N°3, il est envisagé une première tranche de 210 logements sur une surface de 11,9 ha . Pourtant, le secteur de Fontchoma représente une surface totale de 42,3 ha, qui laisse présager d'autres constructions dans les années à venir, même si , sur chacune des tranches des espaces végétalisés sont prévus.

Nous nous interrogeons sur la garantie de fournir en eau potable toute la population d'Issoire . En effet, la recrudescence de sécheresses répétées de ces dernières années pourrait entraîner un manque d'eau potable. Pour preuve, nous avons noté que dans certaines communes du département ont été suspendu les permis de construire en raison des baisses de la ressource en eau potable.

Aussi, une question se pose : Une étude a -t-elle été menée en amont pour garantir la fourniture en eau potable auprès d'une population sans cesse croissante. En effet, en regard de la hausse exponentielle de la démographie de cette commune, nous notons que les prévisions faites en 2018 ne sont plus d'actualité. Ainsi la MRAE elle-même s'interroge sur « *l'alimentation en eau potable, relevant que le dossier précise que le rendement du réseau de distribution est de 85% sans toutefois préciser si le volume global de la ressource est suffisant pour la réalisation du projet* »

Dans le domaine des risques naturels selon, l'étude en cours sur l'aléa inondation sur les Couze Pavin et Chambon risque d'impacter le sud du secteur de Fontchoma puisque le ruisseau « Le Peix » est concerné par le risque d'inondation et qu'un PPRNPI sera approuvé à termes sur le périmètre de l'étude. Aussi l'autorité environnementale recommande à la collectivité, dans le cadre de la modification N°3 du PLU, d'intégrer dans le règlement ou les OAP le risque d'inondation du ruisseau « Le Peix ».

Vous n'êtes pas sans savoir que l'artificialisation des terres est l'une des principales menaces qui pèsent sur les terres agricoles. Ainsi, l'occupation des sols de la commune, telle qu'elle ressort de la base de données européenne est marquée par l'importance des territoires artificialisés dans ce secteur (48,5% en 2018), soit déjà une augmentation par rapport à 1990 (36,7%) du territoire de la commune d'Issoire. L'étalement urbain d'un nouveau secteur comme Fontchoma est contraire à une gestion économe de l'espace, tout en réduisant l'espace agricole.

Aussi, nous recommandons comme le souligne la DDT dans le recueil de la MRAE de réduire l'emprise du secteur de Fontchoma afin de conserver cet espace agricole et naturel.

De la même manière nous recommandons également de définir une OAP qualitative qui intègre au plus juste le projet d'aménagement.

Il est regrettable de constater, que la surface agricole soit une fois encore lésée et qu'elle se réduise inexorablement en faveur du foncier pouvant engendrer des incidents susceptibles d'occasionner des dégâts. Ainsi la topographie de la zone à urbaniser est plane au nord du chemin de Fontchoma et est marquée par un coteau surplombant le ruisseau « Le Peix » au sud-ouest du chemin. La note de présentation reprise par la MRAE « *souligne notamment que les fortes pentes du coteau peuvent occasionner des impacts paysagers et accentuer les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.* »

Concernant la prise en compte de l'environnement par la modification N°3 du PLU, il est mentionné d'assurer la préservation de la ripisylve le long du cours d'eau « La Peix » au sud de l'opération d'aménagement. Pour cela, la nouvelle OAP créée sur le secteur de Fontchoma prévoit une marge de recul végétalisée de trois mètres minimum, ainsi que le renforcement de la Ripisylve. Nous pensons que la protection de ladite ripisylve n'est pas assurée de manière à ce que celle-ci soit satisfaisante, sécuritaire et pérenne. Aussi, nous nous interrogeons si cette protection prévue est efficace.

Par ailleurs, la transformation de la zone Urc devenue sans objet, en zone UF (même emprise) pour permettre la création d'un hôpital de jour, qui a une raison d'être, et si nous comprenons la construction de 12 nouveaux logements, en centre ville nous pensons que des efforts restent possibles dans la rénovation de bâtis existants délaissés même si à l'origine cela se révèle plus onéreux que la construction neuve.

De plus, dans la modification de ce PLU il est mentionné de l'utilisation faite des dents creuses pour de nouvelles constructions. Or, il est regrettable de minéraliser ces zones dites « dents creuses » par des constructions, qui concentreront la chaleur pendant les canicules, alors qu'elles pourraient être utilisées par des espaces végétalisés apportant des îlots de fraîcheur en milieu urbain, conjointement à la prévision du maintien des arbres déjà présents sur les boulevards. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est dans les zones où le couvert végétal comporte majoritairement des arbres que l'élimination de la pollution est le plus important. Ainsi, les arbres à feuilles persistantes éliminent les particules toute l'année. De plus, les arbres attirent l'eau. Leur feuillage et leur système racinaire filtrent l'eau. Ils jouent un rôle de stabilisateurs pour les sols. Ils abritent le plus souvent une flore et une faune exceptionnelles. Depuis cette dernière décennie, le changement climatique nous apporte son lot de forte chaleur, mais aussi de précipitations que seule la terre peut absorber évitant ainsi des inondations brutales, inattendues, que le bétonnage excessif empêche de jouer son rôle.

Nous nous interrogeons aussi sur le reclassement en zone Nj* du secteur situé entre la Couze Pavin et le ruisseau de Guillard pour permettre l'installation d'une activité de maraîchage avec l'autorisation réglementaire de serres agricoles. C'est selon nous, devenue une zone à risque sur la probabilité au

cours du temps de retrouver les cours d'eau souillés en micro-plastiques et par l'utilisation de produits agissant contrairement au respect de la biodiversité.

Principes de déplacements :

Il est fait mention à plusieurs reprises de liaisons douces internes ou secondaires . Or il n'est pas mentionné le type de mobilité .S'il s'agit de pistes cyclables elles seraient les bienvenues afin de participer à la baisse du taux de pollution.

Madame la commissaire enquêtrice, notre fédération France Nature Environnement 63, s'inquiète de la surabondance de l'artificialisation des sols dans notre département , et plus particulièrement sur la commune d'Issoire . Si nous n'occultons pas le fait de besoins en logements, leurs réalisation ne peut se faire qu'en prenant en compte le bien-être de la population avec des lieux ouverts sur des espaces végétalisés, agissant de manière bénéfique en réduisant la problématique des îlots de chaleur de plus en plus forte, perceptible concrètement par une large part des urbains. Le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) est une trajectoire qui apparaît en 2018 avec le plan biodiversité impulsé par Monsieur Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique et solidaire , où il est décrit l'importance d'aménager des villes vivables.

Respectueusement

Isabelle Aledo Piedpremier

Présidente de France Nature Environnement

Puy-de-Dôme

